INITIALES DU MAIRE
802
INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 12 novembre 2020, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
1.1	Constatation du quorum et ouverture de la séance
1.2	Adoption de l'ordre du jour
1.3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2020
1.4	Période de questions
1.5	Assurances de la municipalité
1.6	Fermeture du bureau municipal lors du temps des Fêtes
1.7	5 à 7 de Noël pour les employés
1.8	Changement de nom et d'entreprise (RNC Minerals à Magneto Investments Limited Partnership)
1.9	Annulation de la résolution 2020-10-270 (Demande de subvention pour le Programme Nouveaux Horizons
1.10	Modification de la résolution 2020-09-234 (Achat d'une camionnette)
1.11	Entente avec la Ville d'Amos pour l'écocentre
2	FINANCES
2.1	Adoption des comptes payés et à payer du 12 novembre 2020
2.2	Soumissions concernant une nouvelle imprimante
2.3	Résolution licences PG Solutions
3	TRAVAUX PUBLICS
3.1	Réfection des chemins (étude)
3.2	Achats d'une pompe et de panneaux pour le champ d'épuration
3.3	Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 - Volet 9
3.4	Entretien du rang 7 et 8
4	GRAVIÈRES
4.1	Embauche
4.2	Ouverture hivernale du chemin de la Pépinière
4.3	Achat d'une télévision pour les caméras
5	URBANISME
5.1	Demande de PPCMOI pour le 167, chemin du Lac-à-la-Truite
6	DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE
6.1	Aucun
7	LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE
7.1	Subvention de couches lavables
7.2	Demande d'appui financier pour le MCT 2021
7.3	Résolution concernant la reddition de compte pour le Projet des espaces

INITIALES DU MAIRE
803
INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

multisports

8 FORÊT ET ENVIRONNEMENT

8.1 Résumé du Comité forêt MRC

9 RÈGLEMENTS & POLITIQUES

9.1 Projet de règlement - Décrétant une dépense de 500 000 $ et un emprunt de 500 000 $ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques

9.2 Avis de motion - Règlement 280 (Programme de mise aux normes des installations septiques)

9.3 Projet de règlement - Programme de mise aux normes des installations septiques

9.4 Avis de motion - Règlement 281 (Taux de taxes 2021)

9.5 Projet de règlement – Taux de taxes 2021

10 RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l'élu - Maire

10.2 Rapport de l'élu - Conseiller 1

10.3 Rapport de l'élu - Conseiller 2

10.4 Rapport de l'élu - Conseiller 3

10.5 Rapport de l'élu - Conseiller 4

10.6 Rapport de l'élu - Conseiller 6

11 INFORMATIONS

11.1 Versements de la compensation 2020 pour la collecte sélective des matières recyclables

11.2 Formation "Dialogues autour de l'implication citoyenne dérangeante"

11.3 Projet de loi 65 portant sur la modernisation du régime de consigne et de collecte sélective

12 CORRESPONDANCES

12.1 Demande de don de l’Association pulmonaire du Québec

12.2 COVID-19 - MAMH

12.3 Aide financière concernant le Programme d’aide à la voirie locale

12.4 Renouvellement de l’adhésion à la FQM

12.5 22e Semaine des bibliothèques publiques du Québec

12.6 Arrivée du service 211 sur le territoire

12.7 Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (Année 2021)

12.8 Sécurité incendie - Partage des coûts selon la RFU

13 Varia

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

INITIALES DU MAIRE
804
INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h.

2020-11-277 **1.2** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-11-278 **1.3** **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2020.

ADOPTÉE

1.4 **Période de questions**

_____

2020-11-279 **1.5** **Assurances de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit posséder des assurances pour ses biens et immeubles;

CONSIDÉRANT l'offre offerte par la MMQ, qui concernait les années 2020 et 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MAINTENIR l'entente avec Ultima assurance et gestion de risques

INITIALES DU MAIRE
805
INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

pour un montant de 17 713,00 $ taxes en sus;

DE PAYER un montant de 225,00 $ taxes en sus pour les dirigeants de la municipalité;

DE PAYER un montant de 200,00 $ taxes en sus pour les bénévoles sur le territoire.

ADOPTÉE

2020-11-280 1.6 Fermeture du bureau municipal lors du temps des Fêtes

CONSIDÉRANT la période des Fêtes qui arrive à grands pas;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau municipal ferme, pour la période des Fêtes, du 24 décembre au 3 janvier inclusivement.

ADOPTÉE

2020-11-281 1.7 5 à 7 de Noël pour les employés

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux désirent organiser un petit dîner pour les employés pour le temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le souper de Noël 2020 aura lieu le 23 décembre 2020 à 16h à la salle municipale Réjean-Morissette;

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures sanitaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ORGANISER un dîner des Fêtes pour les employés;

QUE la Municipalité du Canton de Trécesson offrira un cadeau de Noël à chaque employé, moyennant un montant de 25 $ chacun;

QUE la municipalité offrira un léger goûter pour tous, au coût approximatif de 200 $;

QUE chaque invité doit apporter sa boisson;

ÉTANT ENTENDU que le maire se propose représentant pour le conseil municipal vu la situation actuelle de la COVID-19.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

806

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

2020-11-282 **1.8** **Changement de nom et d'entreprise (RNC Minerals à Magneto Investments Limited Partnership)**

CONSIDÉRANT QUE RNC Minerals a vendu sa participation dans le projet Dumont;

CONSIDÉRANT QUE Magneto Investments Limited Partnership détient maintenant 100 % du projet Dumont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs ententes avec RNC Minerals;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE POURSUIVRE les ententes avec Magneto Investments Limited Partnership.

ADOPTÉE

2020-11-283 **1.9** **Annulation de la résolution 2020-10-270 (Demande de subvention pour le Programme Nouveaux Horizons**

CONSIDÉRANT quelques imprévus;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ANNULER la résolution 2020-10-270 concernant la demande de subvention pour le Programme Nouveaux Horizons;

ÉTANT ENTENDU QU'une autre demande de subvention sera fait plus tard pour un projet futur.

ADOPTÉE

2020-11-284 **1.10** **Modification de la résolution 2020-09-234 (Achat d'une camionnette)**

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la résolution 2020-09-234 concernant l'achat d'une camionnette;

CONSIDÉRANT QUE l'on devait lire "GMC Sierra 2020" au lieu de "Chevrolet Silverado 2020";

INITIALES DU MAIRE

807

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER la résolution 2020-09-234.

ADOPTÉE

2020-11-285 1.11 Entente avec la Ville d'Amos pour l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos nous offre une entente pour l'utilisation de leur écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Trécesson n'est ouvert que 18 semaines;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont des encombrants, et ce, tout au long de l'année;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer l'entente proposée par la Ville d'Amos concernant la réception et la disposition de matières recyclables à l'écocentre de la Ville d'Amos;

ÉTANT ENTENDU QUE chaque citoyen devra présenter une preuve de résidence de Trécesson s'il désire utiliser les avantages de cette entente.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2020-11-286 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 12 novembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 12 novembre 2020;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 295 793.32 $;

INITIALES DU MAIRE
808
INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 45 978.60 $.

ADOPTÉE

2020-11-287 2.2 Soumissions concernant une nouvelle imprimante

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante actuelle est désuète;

CONSIDÉRANT QUE cette imprimante imprime plusieurs copies par mois;

CONSIDÉRANT QU'une imprimante de la sorte est efficace pendant environ cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette imprimante aurait été achetée, selon la liste des comptes payés et à payer, en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à environ 15 000 impressions en noir et 2 500 impressions en couleur mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QUE Solutions Documents du Nord propose une location sur 60 mois pour un montant mensuel de 142,88 $ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Gyva Amos propose une location de 60 mois pour un montant mensuel de 153,80 $ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Larouche Bureautique propose une location de 60 mois pour un montant mensuel de 205,86 $ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de Solutions Documents du Nord pour la location sur 60 mois d'une imprimante Xerox C8145, location au montant de 142,88 $ par mois, excluant les frais d'encre selon le nombre de copies imprimées.

ADOPTÉE

2020-11-288 2.3 Résolution licences PG Solutions

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la municipalité a procédé à l'achat de systèmes informatisés pour une meilleure gestion administrative du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 2019-12-348, 2019-12-349 et 2019-12-350 ont été appliquées dès janvier 2020;

INITIALES DU MAIRE
809
INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER au transfert des fonds des services payés d'avance en 2019 vers les services informatiques 2020.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

2020-11-289 3.1 Réfection des chemins (étude)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs chemins sur le territoire sont à réparer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir des chemins de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une étude est requise pour évaluer lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale pour la recherche de soumissions concernant la réfection de tous les chemins sur le territoire;

DE DEMANDER une étude de faisabilité aux entreprises locales et régionales pour les chemins suivants :

- Chemin Roulier (7.3 km)
- 2e Rang (2.2 km)
- 3e Rang (1.3 km)
- Rue de l'Église (0.2 km)
- 3e Avenue Est (0.3 km)
- 3e Avenue Ouest (0.3 km)
- 4e Avenue Est (0.3 km)
- 4e Avenue Ouest (0.3 km)
- Rue Bernier (0.3 km)
- Avenue du Chemin-de-Fer (0.3 km)
- Chemin Desboues (4.8 km)
- Chemin des Ruisseaux (1 km)
- Chemin Desormeaux Nord (0.6 km)
- Chemin Desormeaux Sud (privé) (0.2 km)
- Chemin menant à Arcelormittal (privé) (0.8 km)
- Chemin Bourgeois Est (0.6 km)
- Chemin Bourgeois Ouest (1.6 km)
- Chemin Rolland-Bénard (0.8 km)
- Chemin du Lac-à-la-Truite (9.2 km)
- Chemin du Lac Davy Nord (0.6 km)

- Chemin du Lac Davy Sud (privé) (0.8 km)
- Chemin Thibault (1 km)
- Chemin Poliquin (0.3 km)
- Chemin Boisvert (1.6 km)
- Rue Langlois (0.8 km)
- Rue de Rond-Point (0.2 km)
- Rue des Marguerites (0.2 km)
- Chemin Joseph-Langlois (3.5 km)
- Chemin du Cimetière-des-Ukrainiens (1 km)
- Chemin St-Viateur (C.N.) (2.4 km)
- Rue des Peupliers (privé) (0.2 km)
- Rangs 7 & 8 (1.5 km)
- Rue Sigouin (2.1 km)
- Chemin Lampron (0.2 km)
- Chemin des Castors Est (0.8 km)
- Chemin des Castors Ouest (privé) (0.6 km)
- Chemin du Lac Beauchamp (5.6 km)
- Chemin des Sapins (0.5 km)
- Chemin des Deux-Lacs (0.6 km)
- Chemin du Lac Émeraude (0.7 km)
- Chemin de la Pépinière (4.5 km)

DE DEMANDER que les chemins soient évalués concernant le rechargement, le creusage de fossés, le débroussaillage de l'emprise des chemins, le changement de ponceaux (au besoin), l'enlèvement de l'asphalte en mauvais état et l'application de traitement de surface à certains endroits.

ADOPTÉE

2020-11-290 3.2 Achats d'une pompe et de panneaux pour le champ d'épuration

CONSIDÉRANT l'étude réalisée par l'entreprise Stantec au niveau du champ d'épuration;

CONSIDÉRANT les exigences du MELCCC;

CONSIDÉRANT QUE, présentement, l'entreprise Xylem assure le bon fonctionnement du système;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) pompes sont à changer en raison de leur âge;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fils ont été coupés sur le panneau électrique et qu'en plus, ceux-ci sont désuets;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de deux (2) pompes au montant de 16 032.18 $ taxes en sus et sans les frais d'installation;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de deux (2) panneaux électriques au montant de 65 586.96 $ taxes en sus et incluant

les frais d'installation;

ÉTANT ENTENDU QUE ces frais seront pris dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

2020-11-291 3.3 Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 - Volet 9

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Trécesson, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours :

- Nom du chemin sollicité : Chemin de la Pépinière;
- Longueur à compenser en km : 1.6;
- Ressource transportée : bois;
- Nombre de camions chargés par année : entre 250 et 499.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Trécesson demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 1.6 km, pour un montant total de 2 000 $ annuellement :

- Chemin de la Pépinière.

ADOPTÉE

2020-11-292 3.4 Entretien du rang 7 et 8

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson est propriétaire d'une

partie du 7e et 8e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'entretien d'une partie dudit chemin sur environ 1.51 km, la Municipalité de Trécesson souhaite confier cet entretien à la municipalité de St-Félix-de-Dalquier;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre par écrit ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER l'entente pour le déneigement et l'entretien de la partie des rangs 7 & 8 (1,51 km) appartenant à la Municipalité du Canton de Trécesson, avec la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier, au taux suivant :

- Utilisation de la niveleuse : 120.00 $/heure;
- Camion avec épandeur : 151.30 $/heure;
- Entretien hivernal : 1 734.70 $/km;
- Abrasifs et abat-poussière : coût net majoré de 10 %.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES

2020-11-293 **4.1 Embauche**

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant le service de : Gravières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un adjoint au territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'embauche de l'employé à titre d'adjoint au territoire, selon les conditions discutées, et ce pour une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

2020-11-294 **4.2** **Ouverture hivernale du chemin de la Pépinière**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande concernant l'ouverture du chemin suivant le chemin de la Pépinière lors de la saison hivernale pour accéder aux bancs de gravier;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été sollicitées pour l'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE seulement une entreprise a déposé une offre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de Béton Fortin pour l'ouverture hivernale du chemin de la Pépinière pour un montant total de 7 500 $ taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-11-295 **4.3** **Achat d'une télévision pour les caméras**

CONSIDÉRANT le projet des gravières;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs caméras seront installées pour la surveillance des bancs;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une télévision serait de mise pour pouvoir y visualiser toutes les caméras en même temps;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été demandées, soit auprès de Stéréo Plus, Meubles Marchand et Branchaud;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Branchaud affiche le prix le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER une télévision 65" 4K chez Branchaud au montant de 793 $ taxes en sus;

ÉTANT ENTENDU QUE le fonds des gravières sera utilisé pour procéder à l'achat de la télévision.

ADOPTÉE

5. URBANISME

INITIALES DU MAIRE

814

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

2020-11-296 **5.1** **Demande de PPCMOI pour le 167, chemin du Lac-à-la-Truite**

CONSIDÉRANT la demande de PPCMOI produite par Monsieur Michaël Lavoie, résidant au 167, chemin du Lac-à-la-Truite;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le règlement de zonage, plus précisément la grandeur et la hauteur d'un bâtiment secondaire résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une hauteur de mur de 16 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à autoriser une grandeur totale de 40 pieds x 80 pieds;

CONSIDÉRANT la disposition du garage dans un secteur résidentiel rural;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE REFUSER la demande de PPCMOI;

ÉTANT ENTENDU QUE la demande est refusée puisqu'il pourrait y avoir préjudice pour les autres citoyens;

ÉTANT ENTENDU QUE la demande est refusée puisque la hauteur, ainsi que la superficie totale des bâtiments secondaires, excèdent de beaucoup la règlementation de la municipalité;

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité souhaite développer des zones commerciales et industrielles.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

INITIALES DU MAIRE

815

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

2020-11-297 **7.1** **Subvention de couches lavables**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide au financement à l'achat de couches lavables et réutilisables;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ÉMETTRE un chèque de 100 $ à Madame Stéphanie Vézina, correspondant au montant accordé par le Programme d'aide au financement à l'achat de couches lavables et réutilisables, lors de l'achat de couches de seconde main.

ADOPTÉE

2020-11-298 **7.2** **Demande d'appui financier pour le MCT 2021**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Marchons, courons à Trécesson pour sa quatorzième édition;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs de l'événement sont en lien avec celles de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'envergure de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER un appui financier de 2 500 $ à l'organisation;

D'AUTORISER l'installation d'une signalisation temporaire;

DE permettre l'utilisation des chemins de la municipalité dans le secteur de La Ferme et du lac Beauchamp;

DE permettre la fermeture de la portion du chemin St-Viateur, situé entre le chemin Joseph-Langlois et l'Arboretum;

DE fermer à la circulation la partie du chemin des Castors, comprise entre le chemin du Lac Beauchamp et la voie ferrée, sur la largeur d'une voie;

DE prêter les tréteaux et les cônes du vendredi au lundi;

D'AVISER la Sûreté du Québec et solliciter sa présence sur les lieux afin de s'assurer de la sécurité.

ADOPTÉE

2020-11-299 **7.3** **Résolution concernant la reddition de compte pour le Projet des espaces multisports**

CONSIDÉRANT le Projet des espaces multisports de Trécesson;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Trécesson, madame Chantal Poliquin, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le Projet des espaces multisports dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

La résolution ci-haut est dûment adoptée par les membres du conseil de la municipalité (ou les administrateurs de la corporation).

ADOPTÉE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

8.1 Résumé du Comité forêt MRC

Madame la conseillère Rollande Brunet présente le résumé des travaux qui seront effectués sur le territoire de la MRC d'Abitibi concernant les forêts.

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

2020-11-300 **9.1** **Projet de règlement - Décrétant une dépense de 500 000 $ et un emprunt de 500 000 $ aux fins du financement du programme de**

mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté que plusieurs installations septiques sur son territoire étaient non conformes à la règlementation applicable et qu'il est ainsi devenu nécessaire d'effectuer les travaux requis en pareille circonstance;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Municipalité a adopté un règlement intitulé « Règlement décrétant une dépense de 500 000 $ et un emprunt de 500 000 $ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques », lequel consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable pour la mise aux normes d'installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE par l'élaboration de ce règlement, la Municipalité vise la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dûment habilitée à mettre en place et à financer un programme visant la protection de l'environnement et d'accorder à cette fin une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales, lesquelles dispositions légales permettent à la Municipalité de mettre en place un tel programme et d'en assurer le financement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné au cours de la séance régulière du conseil tenue le 13 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance du conseil du 12 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement 2020-278 décrétant une dépense de 500 000 $ et un emprunt de 500 000 $ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE

9.2 Avis de motion - Règlement 280 (Programme de mise aux normes des installations septiques)

AVIS DE MOTION *est déposé par Rollande Brunet qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 280 : Programme de mise aux normes des installations septiques.*

INITIALES DU MAIRE

818

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

2020-11-301 **9.3** **Projet de règlement - Programme de mise aux normes des installations septiques**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, chapitre Q-2, r. 22) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la municipalité de faire respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, au cours de l'année 2020, à un inventaire sommaire et à une inspection des installations septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge ainsi opportun de mettre en vigueur un programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, par ce programme, la Municipalité autorise l'octroi d'aide financière aux conditions prévues au règlement d'emprunt qui sera adopté pour financer le programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les articles 90 de la Loi sur les compétences municipales, lesquelles dispositions légales permettent à la municipalité de mettre en place un programme visant la protection de l'environnement et l'octroi de subventions à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE, par ce programme, la Municipalité vise la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 12 novembre 2020 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 12 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement 2020-280 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

819

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

9.4 Avis de motion - Règlement 281 (Taux de taxes 2021)

AVIS DE MOTION *est déposé par Rollande Brunet qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 281 : Taux de taxes 2021.*

2020-11-302 9.5 Projet de règlement – Taux de taxes 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Trécesson a adopté un budget municipal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des différentes taxes et compensations pour l'année fiscale 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 2019-268 est abrogé et remplacé par le suivant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 12 novembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE de tels taux se modifient selon les prescriptions des articles du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent de lecture la directrice générale et secrétaire-trésorière, car ils ont reçu copie dudit règlement et en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement 2020-280 concernant le taux de taxes 2021.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

INITIALES DU MAIRE
820
INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

10.1 Rapport de l'élu - Maire

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

Le maire mentionne que :

- Il est venu au bureau municipal pour signer un chèque concernant l'achat de la nouvelle camionnette pour les gravières;
- Il a participé à une rencontre Zoom de la MRC d'Abitibi;
- Il a participé à la Table des maires;
- Il a reçu un courriel pour étudier le budget de la MRC d'Abitibi
- Le 5 novembre, il a participé à la séance de travail du conseil;
- Le 11 novembre, il a participé à une rencontre Zoom avec le CISSSAT pour le service des infirmières;
- Il a participé à la table de travail pour le budget de la MRC d'Abitibi;
- Il a participé à une rencontre concernant les règlements d'urbanisme de la municipalité;
- Il a participé à deux rencontres du CCU, dont une virtuelle;
- Il a procédé à une rencontre d'un candidat potentiel.

10.2 Rapport de l'élu - Conseiller 1

Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

Le conseiller 1 mentionne que :

- Il a participé à une rencontre concernant les règlements d'urbanisme de la municipalité;
- Le 5 novembre, il a participé à la séance de travail du conseil;
- Il a étudié le budget pour être préparé lors de la prochaine rencontre.

10.3 Rapport de l'élu - Conseiller 2

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

Le conseiller 2 mentionne que :

- Elle a participé à la rencontre concernant les règlements d'urbanisme;
- Le 5 novembre, elle a participé à la séance de travail du conseil.

10.4 Rapport de l'élu - Conseiller 3

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

Le conseiller 3 mentionne que :

- Le 5 novembre, elle a participé à la séance de travail du conseil.

10.5 Rapport de l'élu - Conseiller 4

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

Le conseiller 4 mentionne que :

- Le 15 octobre, elle a assisté à une rencontre avec la directrice générale concernant les ressources humaines;
- Le 21 octobre, elle a assisté à une réunion concernant les règlements d'urbanisme;
- Le 22 octobre, elle a assisté à une réunion de la MRC d'Abitibi concernant le Comité Forêt;
- Le 25 octobre, elle est venue au bureau municipal pour faire le rapport de la réunion du Comité Forêt à la directrice générale et lui remettre les documents reçus de la MRC d'Abitibi;
- Le 5 novembre, elle a assisté à la séance de travail du conseil;
- Le 10 novembre, elle a assisté à une rencontre pour un candidat potentiel.

10.6 Rapport de l'élu - Conseiller 6

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

Le conseiller 6 est absent de la réunion.

11. INFORMATIONS

11.1 Versements de la compensation 2020 pour la collecte sélective des matières recyclables

Versements de la compensation 2020 pour la collecte sélective des matières recyclables

INITIALES DU MAIRE

822

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

11.2 Formation "Dialogues autour de l'implication citoyenne dérangeante"

Formation "Dialogues autour de l'implication citoyenne dérangeante"

11.3 Projet de loi 65 portant sur la modernisation du régime de consigne et de collecte sélective

Projet de loi 65 portant sur la modernisation du régime de consigne et de collecte sélective

12. CORRESPONDANCES

12.1 Demande de don de l'Association pulmonaire du Québec

Demande de don de l'Association pulmonaire du Québec

12.2 COVID-19 - MAMH

COVID-19 - MAMH

12.3 Aide financière concernant le Programme d'aide à la voirie locale

Aide financière concernant le Programme d'aide à la voirie locale

INITIALES DU MAIRE

823

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

12.4 Renouvellement de l'adhésion à la FQM

Renouvellement de l'adhésion à la FQM

12.5 22e Semaine des bibliothèques publiques du Québec

22e Semaine des bibliothèques publiques du Québec

12.6 Arrivée du service 211 sur le territoire

Arrivée du service 211 sur le territoire

12.7 Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (Année 2021)

Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (Année 2021)

12.8 Sécurité incendie - Partage des coûts selon la RFU

Sécurité incendie - Partage des coûts selon la RFU

13. Varia

_____

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

INITIALES DU MAIRE

824

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

14.1 Période de questions

Monsieur Ghislain Nadeau :

- Demande des précisions concernant le point 11.3 pour le Projet de loi 65. La directrice générale lui répond que c'est un projet qui sera effectif en 2024. Pour le moment, nous n'avons pas toutes les réponses.

- Demande si l'écocentre de Trécesson fermera puisque la municipalité prend une entente avec la Ville d'Amos. Le maire lui répond que le dossier est présentement à l'étude.

- Demande le nombre de chemins qui seront réparés. Monsieur le maire lui répond que tous les chemins seront évalués.

- Demande qu'est-ce que le 67 000 $ pour les gravières représente. La directrice générale lui répond que le montant a déjà été approuvé pour les caméras des gravières.

Madame Alice Levasseur :

- Mentionne que Madame Suzanne Blais a annoncé un budget pour la réfection des chemins et elle demande si la municipalité en fait partie. Le maire lui répond que la municipalité en fait partie, tel qu'expliqué au point 12.3.

- Demande à quoi sert l'argent donné à Monsieur Mario Guévin, inspecteur, dans la liste des comptes payés et à payer. Le maire lui répond que c'est une entente prise avec l'employé lors de l'embauche.

2020-11-303 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 19h53.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

825

CP

INITIALES DU DIR.GÉN. / SEC.-TRÉS.

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'*article 142 (2)* du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).